

Groulx éveilleur de conscience nationale

Christiane Huot

Volume 32, numéro 3, décembre 1978

Lionel Groulx, 100^e anniversaire de sa naissance, 1878-1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303719ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303719ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Huot, C. (1978). Groulx éveilleur de conscience nationale. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32(3), 435–448. <https://doi.org/10.7202/303719ar>

GROULX ÉVEILLEUR DE CONSCIENCE NATIONALE*

CHRISTIANE HUOT
Petit Séminaire de Québec
Québec

« Plus qu'historien, fondateur de l'enseignement d'histoire dans nos universités, plus que professeur d'histoire, éveilleur, orienteur et guide d'un peuple, dans lequel il croyait passionnément »¹.

Personnalité complexe que celle du chanoine Groulx ! Prolifique, son œuvre couvre presque tous les genres littéraires tant et si bien qu'il est difficile de déterminer qui, du conférencier, de l'historien ou du chercheur l'emporte. De plus, ses écrits s'échelonnent sur une période tellement longue que nul ne sait à quelle génération le rattacher. Cependant, une sorte de doctrine, de mystique se dégage de l'ensemble de ses publications.

Un type de francophone est en voie de se distinguer du Français de France et cela, par sa transplantation en Amérique. Mais, cette évolution normale est contrecarrée par la conquête britannique. Son développement est entravé, son existence compromise de par sa situation de conquis. Lionel Groulx, par le biais de l'histoire, veut rendre « ce petit peuple » conscient de sa richesse, lui faire aimer sa personnalité et lui proposer une idéologie propre à son épanouissement.

Orateur, il ébranle les masses (surtout avant 1922). Mais son action touche principalement une sorte d'élite. Au moyen de cours qui formeront « les historiens de sa lignée » (Guy Frégault, Maurice Séguin, Michel Brunet), de mouvements (A.C.J.C., Académie canadienne-française, Institut d'histoire de l'Amérique française), de revues (*L'Action française*, *L'Action Nationale*, la *Revue d'histoire*

* Ce texte, présenté au Concours Lionel-Groulx organisé dans le cadre des Fêtes du Centenaire de Lionel Groulx, a obtenu le premier prix au collégial, \$1,000.

¹Jean-Marc Léger, « Lionel Groulx : le service de l'histoire, le combat pour la nation », *Le Devoir*, 24 mai 1967, 1.

de l'Amérique française), partout, l'abbé Groulx rappelle constamment qu'il faut être fort politiquement, économiquement et culturellement. Dans quel sens ces objectifs sont-ils exposés ? Comment Groulx envisage-t-il ces différents aspects dans sa collectivité d'origine ? D'ailleurs, comment s'est manifestée sa pensée dans le concret, dans les politiques de l'État. Le chanoine Groulx, éveilleur de conscience nationale ?

LE POLITIQUE

La place du Québec dans la Confédération

« Il ne s'inquiéta de la politique que pour la réalisation de ses objectifs nationaux et conséquemment ses idées politiques ne peuvent être comprises qu'en relation avec ces derniers. Des considérations d'ordre moral interviennent également fréquemment dans son appréciation des phénomènes politiques. D'aucuns considèrent justement une telle pensée « apolitique » pour ne pas dire antipolitique. »²

Dès 1903, Groulx témoigne de cette « ferveur du pays » : il fonde, avec d'autres, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Ce mouvement démontre bien un patriotisme teinté de sentimentalisme religieux. Selon Mason Wade, « L'A.C.J.C. fut le berceau du nationalisme canadien français du XXI^{ème} siècle » (*Les Canadiens français*). Cependant, peut-on taxer l'historien et l'organisation qu'il engendre d'apolitisme ? Il semble bien que non.

En fait, le système politique auquel se réfère l'abbé Groulx est un fédéralisme fortement décentralisé couplé d'un corporatisme alors que les Canadiens français de son époque sont confrontés avec un gouvernement central de plus en plus fort, dans un régime démocratique libéral bien établi. En dépit de cette opinion contradictoire, il se révèle que Groulx se préoccupe de politique et que les liens avec ses idées nationalistes sont généralement très étroits.

1867 : « Deux races s'associent pour s'entr'aider, nullement pour se subordonner ou se fusionner »³. Il s'agit d'une union fédéra-

² Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx — aspects idéologiques* (Éd. de l'Université d'Ottawa, 1970), 135.

³ Lionel Groulx, cité par Rosario Bilodeau, « Groulx et la Confédération », dans *Lionel Groulx*, ptre (13 janvier 1878 — 23 mai 1967), *L'Action Nationale*, LVII, 10 (juin 1968) : 914.

tive, « mariage de raison », qui suppose l'autonomie des unités constituantes. Elle « devait assurer la stabilité de la condition politique et nationale des Canadiens français et non pas en accroître les périls »⁴. C'est à la fois un contrat politique, national et religieux : il doit garantir une protection plus efficace contre l'agression étrangère.

Les rapports du pouvoir fédéral avec les provinces ont été faussés par le centralisme, et certaines provinces n'ont pas respecté les engagements officiels touchant les droits linguistiques, religieux et civils des minorités.⁵

Ce régime politique vise non pas à l'unité mais à l'uniformité ! Ainsi, les collectivités francophones hors Québec sont soumises au « rationnement de leur culture ». De plus, Groulx perçoit et dénonce une diminution de l'autonomie provinciale, donc « de notre autonomie française ». « L'on n'a pas le droit de nous convier à l'unité nationale au prix de la moindre parcelle de notre entité française »⁶, des droits, des privilèges de la diversité. Le pacte fédératif n'est plus qu'une « aberration constitutionnelle » qu'il faut reviser. Pourtant, lors de sa lutte pour les droits scolaires des minorités françaises, l'abbé Groulx exige l'intervention du pouvoir fédéral. N'aurait-il pas le droit de s'interposer au Québec pour la défense de la population anglophone ? Le chanoine Groulx présente ici une dangereuse contradiction.

En fait, Lionel Groulx n'est pas satisfait du « statu quo » constitutionnel. L'union fédérale possède deux tares : « elle a démontré son inaptitude à protéger les droits des minorités françaises au Canada et elle a introduit un dangereux dualisme dans le sentiment national des Canadiens français »⁷. Déçu par l'évolution du pouvoir central, il revendique pour le Québec une autonomie beaucoup plus substantielle.

« C'est le temps que ça change », puis « Maîtres chez nous » de Jean Lesage ne viennent-ils pas réaliser les assertions de l'abbé Groulx ? Ses revendications s'amorcent-elles dans l'ultimatum fiscal

⁴ *Ibid.* : 915.

⁵ *Ibid.* : 917.

⁶ Lionel Groulx, *Constantes de vie* (Fides, Montréal, 1967), 104.

⁷ Jean-Pierre Gaboury, « L'État français ou Lionel Groulx et la souveraineté du Québec », *L'Action Nationale*, no spécial, LVII, 10 (juin 1968) : 952.

(1963), la création des ministères des Affaires fédérales-provinciales (1961), des Affaires intergouvernementales, la fondation des États Généraux du Canada français (1964) ? On tente alors, tout comme l'historien, de définir l'état particulier du Québec... Laissons plutôt Groulx nous répondre :

Ce « Maîtres chez nous », je l'avais lancé en décembre 1920, lors de l'enquête de *L'Action française* sur le problème économique⁸.

.....
Politique qui ne peut qu'activer, dans le Québec, l'agitation constitutionnelle pour des réformes en profondeur qui ont nom : État associé, « statut particulier », et même indépendance à défaut d'égalité. L'unanimité paraît se faire, en effet, sur l'impossibilité d'un statu quo constitutionnel. Nos chefs politiques en sont venus à parler couramment de « statut particulier » pour le Québec, à réclamer, dans l'État québécois, la priorité du français. L'on entendra même un monsieur Jean Lesage déclarer un jour et très hautement : « Le temps est passé, dans l'État du Québec, où un ouvrier sera obligé de gagner sa vie en anglais. » De semblables propos m'avaient valu jadis, de la part de Jean-Charles Harvey, l'épithète de « révolutionnaire »⁹.

Cependant, l'éducateur de la nation considère que la Confédération a donné de la vigueur au Québec. Mais la situation n'est plus la même : elle tourne au désavantage de l'autonomie provinciale. « Et pourquoi cette faillite ? Parce que le respect des libertés civiles et religieuses et l'égalité des races sur lesquels on avait fondé la fédération furent oubliés.¹⁰ » Il faut maintenant choisir entre la « diplomatie roucouillante » et la « dignité », l'abdication et la séparation. « Notre État français, nous l'aurons ! »

Séparatisme ?

Voilà l'un des maîtres-mots de sa pensée et le mythe capital de sa doctrine nationaliste. De nombreuses déclarations contradictoires entourent cette notion. L'État français de l'abbé Groulx est-il un État indépendant ou fédéré ?

⁸ Lionel Groulx, *Mes Mémoires* (4 vol., Fides, Montréal, 1970-1974), 4: 338.

⁹ *Ibid.* : 4: 341.

¹⁰ Rosario Bilodeau, « Groulx et la Confédération », no spécial, *L'Action Nationale*, op. cit. : 918-919.

Être nous-mêmes, absolument nous-mêmes, constituer aussitôt que le voudra la Providence, un État français indépendant, tel doit être aujourd'hui, l'aspiration où s'animeront nos labours, le flambeau qui ne doit plus s'éteindre.¹¹

Ses prises de position semblent formelles. De plus, peut-on concevoir une pensée vraiment nationaliste sans qu'elle ne tende à une certaine indépendance? Des doutes demeurent quant au chanoine Groulx. Voyons d'abord sa pensée globale. Selon l'historien national, l'aspiration à l'autonomie pour un peuple est le phénomène le plus naturel qui soit, c'est un « instinct de race ». Il ressort que l'« État français » conserve dans l'esprit de son auteur une très grande liberté et cela à l'intérieur ou à l'extérieur de la Confédération.

On ne peut nier l'influence de l'œuvre de l'abbé Groulx sur l'évolution de la pensée « indépendantiste » au Québec. Une telle œuvre a contribué à la renaissance de cette idéologie depuis quelques années et elle demeure un puissant ferment d'aspirations à l'indépendance du Québec.¹²

Son influence, ses suggestions, son encouragement ou ses initiatives discutées ont été présents pour la création ou la formation de partis fidèles à la pensée nationaliste ; de ceux qui n'ont vu que le jour et des autres qui n'ont pas dépassé le stade du projet. Par personnes interposées, par entrevues, conversations, grâce à des cours ou des conférences, Groulx est présent et joue un rôle. Ainsi, il « veille » à la fondation de l'Action Libérale Nationale, du Bloc Populaire, puis de l'Alliance Laurentienne d'où sortiront les R.I.N., le R.N. et finalement le P.Q....

Le devoir certain, où il n'y a pas de risque de se tromper, ni de perdre son effort, c'est de travailler à la création d'un État français dans le Québec, dans la Confédération si possible, en dehors de la Confédération si impossible, là réside le moyen d'atteindre notre bien humain, et, peut-être, s'il n'est pas trop tard, de redresser la Confédération.¹³

¹¹ Lionel Groulx cité par André Beaulieu, Jean Hamelin, Benoît Bernier, *Guide d'histoire du Canada*, Les Cahiers de l'Institut d'histoire (Presses universitaires Laval, Québec, 1969), 38.

¹² Jean-Pierre Gaboury, no spécial, *L'Action Nationale*, op. cit. : 962.

¹³ Benoît Lacroix, *Lionel Groulx*, Classiques canadiens (Fides, Montréal et Paris, 1967), 63.

Si son idéologie générale est fortement autonomiste, ses prises de position officielles en faveur d'une indépendance totale sont rares. « Aucun avenir pour le Canada français ; rien à faire s'il n'a les mains libres »¹⁴, « notre État français, nous l'aurons ! » sont les seules phrases qui témoignent d'un ton nettement affirmatif. Cependant, la dernière proclamation est modérée par un serment de loyalisme à la fédération canadienne. Il faut ajouter que l'abbé Groulx ne propage l'idée de l'État français que lorsqu'il croit inévitable le morcellement de la fédération, soit en 1922, 1937, et à partir de 1960.

Nous ne courons au-devant d'aucune séparation ; nous n'accepterons que celles-là seules que viendront nous imposer la nécessité ou les hasards de l'histoire et contre lesquelles par conséquent, ni les uns ni les autres nous ne pourrions quoi que ce soit.¹⁵

Il entrevoit même la possibilité pour le Québec d'accéder à l'autonomie par « étapes intermédiaires » en devenant un État associé au Canada anglais, « chacun maître chez soi, reliés par un lien fédéral aussi ténu et simple que possible »¹⁶. La souveraineté-association ne serait-elle pas la cadette de cette conception ? Il nie enfin avoir été partisan de l'indépendance, à sa mort. « Nul, jusqu'à cette heure n'a pu démontrer, en forme décisive, péremptoire, la possibilité de la survivance d'un Canada français en dehors de la fédération canadienne¹⁷. » Avant tout, il a voulu s'accommoder d'un éventuel fractionnement de la confédération, déchiré par la faiblesse et « l'immobilisme » des siens.

Il n'est certes pas excessif de dire que le chanoine Groulx a exercé pendant ce demi-siècle une influence de tout premier plan sur l'évolution du Québec, beaucoup plus grande parce que plus profonde que celle de la plupart des hommes politiques et que le nouvel élan [Révolution tranquille] du Canada français lui est dû pour une très grande part.¹⁸

¹⁴ Lionel Groulx, *Chemins de l'avenir* (Montréal, 1964), 108.

¹⁵ Jean-Pierre Gaboury, no spécial, *L'Action Nationale*, op. cit. : 921-922.

¹⁶ Lionel Groulx, cité par Jean Genest, « Les *Chemins de l'avenir* de Lionel Groulx », *L'Action Nationale*, LIV, 5 (janvier 1965) : 480.

¹⁷ Lionel Groulx, *Chemins de l'avenir* (Fides, Montréal, 1964), 113.

¹⁸ Opinion de Jean-Marc Léger, citée dans *Mes Mémoires*, 4 : 356.

L'ÉCONOMIQUE

Comme le remarquent Marie-Lise Brunel¹⁹ et Jean-Pierre Gaboury²⁰, Lionel Groulx n'a rien d'un économiste, encore moins la froide objectivité qui le caractérise. D'ailleurs, il n'a pas prétendu jouer ce rôle. Prêtre, il justifie ce domaine de ses préoccupations en les rattachant au nationalisme. Selon lui, l'action économique n'est pas une fin en soi et doit se rattacher à une pensée patriotique : « la subordination de notre effort économique à nos intérêts intellectuels et moraux »²¹. Dans cet ordre de pensée, notre historien soulève le plus souvent le problème de l'asservissement économique.

Il importe de savoir

si nous garderons chez nous et exploiterons pour nous notre or, nos épargnes, les ressources de notre sol, toutes nos richesses, sans attendre qu'elles soient afferchées par le capital étranger.²²

En fait, le concept de dépendance, d'infériorité domine l'ensemble de son idéologie. L'objectif primordial devient alors la libération de l'économie canadienne-française, suite naturelle de l'autonomie politique pour laquelle il plaide continuellement.

Maître dans la mesure possible, à l'heure contemporaine, de sa vie économique et sociale, exploiter pour soi et non pour les autres, ses ressources naturelles, posséder les moyens de financer son administration, ses institutions d'enseignement, de bien-être social ; ces moyens, n'être pas obligé d'aller les mendier chez qui que ce soit.²³

Deux raisons sont à la base de cette exigence « autarcique ». « D'une part, l'économie détermine la culture ; d'autre part, elle régenté l'État »²⁴. En effet, la vie matérielle exerce une influence sur

¹⁹ Marie-Lise Brunel, « Groulx face à l'économie durant les années 1915-1920 », *Économie québécoise* (Presses de l'Université du Québec, 1969) : 391.

²⁰ Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx — aspects idéologiques* (Université d'Ottawa, 1970), 170.

²¹ *Ibid.*, 163.

²² Lionel Groulx, cité par Rosario Bilodeau, no spécial, *L'Action Nationale*, op. cit. : 919.

²³ Lionel Groulx, « Une vraie doctrine de vie pour notre nation », *L'Action Nationale*, LIV, 2 (octobre 1964) : 116.

²⁴ Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx*, op. cit., 166.

le fonctionnement intellectuel de chaque individu ; la langue et la foi, le comportement social (famille, école) en sont tributaires. De plus, les politiciens ont « aliéné » les richesses naturelles, laissant une part de la province aux mains des étrangers, qui ne travaillent pas toujours à la construction du pays. Comme au Canada français l'élite financière, dans sa grande majorité, est anglo-saxonne, il importe de « circonscrire l'influence pernicieuse » pour réaliser l'autonomie politique. « La question nationale chez nous est une question économique.²⁵ » Depuis *L'Action Nationale*, ce thème de sujétion économique abonde dans la littérature nationaliste québécoise.

Cependant, le chanoine Groulx poursuit son enquête (Notre problème économique — 1920). Quelles solutions prône-t-il ? Nous devons d'abord remarquer ceci : même durant la crise économique, il ne propose rien qui puisse modifier le régime capitaliste. L'abbé Groulx ne repousse ni la liberté privée, ni la libre concurrence qu'il ne favorise habituellement pas. Toute sa pensée s'oriente plutôt vers un « dénouement nationaliste ». « Dans le domaine économique voulez-vous savoir quelle est la grande misère des Canadiens français ? C'est de ne pas s'occuper de leurs affaires.²⁶ »

« L'achat chez nous » devient une conséquence directe de cette conception « nationale ». Les ressources naturelles, le pouvoir d'épargne et de consommation sont les deux richesses économiques qui restent aux Canadiens français. Pourquoi ne pas user de cette force qui permettrait une prise en charge du milieu financier ? Mais cette solution se bute au manque de solidarité qui amène les Québécois à s'entrenuire. Nous avons là une des clés de tout le problème. « Ne perdez pas, ne laissez pas se disperser votre pouvoir d'achat. Attachez-vous à l'idée coopérative, l'une des idées les plus fécondes que l'on ait mises en circulation en ces derniers temps.²⁷ »

Le coopératisme constitue à ses yeux un élément nécessaire à une reprise de soi ; il conserve l'entreprise autonome tout en utilisant la collaboration mutuelle. C'est ainsi qu'il conseillera les coopératives de production (agriculteurs), de consommation (citadins) ... Les Canadiens français doivent témoigner d'une grande vigilance quant

²⁵ Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, 4 : 324.

²⁶ Lionel Groulx, *Constantes de vie* (Fides, Montréal, 1967), 55.

²⁷ *Ibid.*, 59.

à l'utilisation de leur avoir et pratiquer « l'achat chez nous ». Cela ne veut pas dire qu'il faille refuser le crédit étranger. Mais ils doivent l'accepter comme une aide non comme un instrument de domination.

Nous abordons là un point fort important. Les capitaux servant à l'industrialisation viennent principalement de l'extérieur. Lionel Groulx refuse-t-il le phénomène du 20^e siècle ? En fait, il ne s'oppose pas au fait industriel en lui-même, mais à ses implications. Du reste, sa pensée est quelque peu ambiguë. D'une part, il se rattache moralement à l'idéologie « agreste ». « S'il a peur du progrès matériel, c'est que celui-ci menace les valeurs traditionnelles de son groupe.²⁸ » Il prévoit la dépendance économique à court et à long terme. Le chanoine Groulx perçoit, d'une part, l'utilité des entreprises pour son projet autonomiste. Ce n'est pas en se terrant sur leurs fermes que les Québécois seront « maîtres chez eux ». Il tente de concilier ces deux aspects. C'est pourquoi, il s'insurgera non pas contre l'industrialisation mais contre la surindustrialisation et fixera un équilibre entre les deux formes d'activités (50%-50%). Bref, Groulx n'est ni un agriculturiste enragé, ni un homme fermé à toutes réformes. Cependant, il a peur de l'industrialisation car elle « donne » le pays aux anglophones.

Pour atteindre cette situation, notre éveilleur propose la formation d'une main-d'œuvre spécialisée francophone :

Il faudra créer les cadres de la libération, nous former des techniciens, des ingénieurs de grande classe, des chefs de grande entreprise ; il y faudra un rassemblement de capitaux. Mais, à l'exemple des jeunes peuples de l'Amérique latine et de l'Afrique qui déjà s'y préparent et s'y donnent, ayons le courage d'entreprendre le labeur de la seconde indépendance.²⁹

« L'impéritie »³⁰ devient une autre source de servitude. C'est à ce même problème que s'attaquera, quarante ans plus tard, la Révolution tranquille. « L'avouerais-je, en outre ? J'étais de ceux qui souhaitaient vivement une réforme de notre enseignement et surtout de notre éducation humaine, nationale et chrétienne³¹. » Cependant,

²⁸ Marie-Lise Brunel, *op. cit.* ; 386.

²⁹ Lionel Groulx, *Chemins de l'avenir*, 124-125.

³⁰ Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx*, 173.

³¹ Lionel Groulx, « Lionel Groulx et le Rapport Parent », *L'Action Nationale*, LVI, 9 (mai 1967).

il reproche au Rapport l'abandon des humanités gréco-latines...

Souhaite-t-il l'intervention de l'État ? Fidèle au courant de pensée de son époque, Lionel Groulx se méfie des politiciens. L'image d'un gouvernement vendant les ressources naturelles à vil prix (ce qu'il reproche à Taschereau, à Duplessis) revient souvent dans ses discours. Cependant, ses objectifs économiques et nationaux nécessitent l'aide de l'État. C'est pourquoi, il assignera aux dirigeants québécois une responsabilité particulière due à la situation économique précaire. « Sans l'État, pas de relèvement économique »³².

La Révolution tranquille semble démontrer encore là l'influence de l'abbé Groulx. La création de plusieurs corporations industrielles, le Conseil d'orientation économique du Québec (1962), la Société Générale de financement (1962) ne dénoncent-ils pas l'importance des volontés gouvernementales ? Le harnachement de la Rivière Manicouagan, la nationalisation de l'électricité ne peuvent-elles pas être des réformes inspirées par le chanoine ? Enfin, l'étatisation prochaine de l'industrie de l'amiante n'en serait-elle pas une nouvelle manifestation ?

LE CULTUREL

La culture canadienne-française

Quel est le fondement de la doctrine de notre « éveilleur national » ? Celle-ci émane d'une composante même de la nation canadienne-française, du catholicisme. Voilà son premier pilier : le nationalisme, reposant sur la valeur de la culture française, on le devine, constitue le deuxième.³³

Aux yeux de Lionel Groulx, la culture possède une valeur fort importante. En fait, la notion de la « race » telle qu'il la conçoit s'appuie sur « l'entité psychologique et spirituelle », sur « l'âme collective des groupes humains ». Il existe des relations étroites entre la communauté culturelle et le fait national : les questions religieuses et patriotiques se confondent. « On cesse bientôt d'être d'une race

³² Lionel Groulx cité par Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx*, 182.

³³ *Ibid.*, 52.

quand on cesse d'être de sa culture »³⁴. L'historien porte au rang de mission le rayonnement de la personnalité canadienne-française.

Cette vocation conserve un cadre français. L'Amérique du Nord a vu éclore un « type français original », modifié par son séjour en Amérique, mais française à 100%. Il répudie la notion de biculturalisme, « cette chimère ou ce chiendent fatal que nous pourrions être un peuple mi-anglais, mi-français »³⁵. Les Canadiens français devront rester fixés à l'axe intellectuel européen, et « n'accepter aucun colonialisme moral, leur premier pôle intellectuel, c'est encore la France »³⁶.

La ligue des droits du français (1912), la Ligue d'Action française (1917), la Ligue d'Action nationale (1937) concernent toute cette culture qui préoccupe tant le chanoine Groulx. Il assurera la direction de ces mouvements et en définira les orientations. Ont-elles laissé quelques leçons ?

En 1960, la « révolution tranquille » amorce la restructuration de l'État québécois et la création d'organismes destinés à réaliser le « Maître chez nous » de Lionel Groulx. Daniel Johnson prend la relève, parle constamment de l'État du Québec, d'« Égalité ou indépendance », finance les États généraux, prolongements des Congrès de la langue française de 1912 et de 1937.³⁷

Cette influence s'exerce aussi de façon indirecte. Que dire des nombreuses politiques linguistiques qui caractérisent les décennies de 1960 et de 1970 ? On peut, en tout cas, y constater une préoccupation équivalente à celle de l'abbé Groulx. Selon François-Albert Angers, l'aboutissement de l'action de ces enquêtes « vient d'être couronné par le vote de la loi 101, "charte de la langue française" »³⁸. Enfin, les politiques que se proposent les partis nationalistes ou non, depuis quelques années, ne peuvent-ils pas y

³⁴ Lionel Groulx, cité par Jean-Pierre Gaboury, *ibid.*, 81.

³⁵ Lionel Groulx, cité par Auguste Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française* (PUL et PUF, 1954), 166.

³⁶ *Ibid.*, 167.

³⁷ Georges-Émile Giguère, *Lionel Groulx — biographie* — (Éditions Bellarmin, Montréal, 1978), 18.

³⁸ François-Albert Angers, « Lionel Groulx et le nationalisme canadien-français », *Hommage à Lionel Groulx* (Leméac, 1978), 16.

trouver leur source, du moins en partie ? La « souveraineté culturelle » du Parti libéral du Québec, sous Robert Bourassa, en serait peut-être un exemple...

De plus, Groulx amorce, en 1920, les relations culturelles entre la France et le Canada français. Antonio Perrault, Anatole Vanier, l'abbé Philippe Perrier puis Jean Bruchési poursuivent le développement de ces liaisons francophones. Ne peut-on pas saisir ces mêmes opinions qui président à la création d'une « Maison du Québec » à Paris ? Dans la multiplication des contacts franco-québécois par exemple, les voyages de Daniel Johnson, Charles de Gaulle, René Lévesque ?

La place du fait français au Canada

Si l'on prétend transporter le débat sur le plan réaliste, pratique ou utilitaire, je conviens de l'opportunité d'une certaine dose de la langue seconde, pourvu toutefois que reste inviolable la primauté de la culture et de la langue originelles, non pas seulement dans les discours, mais en pratique et en fait, dans la mystique scolaire, dans l'esprit de l'enfant et dans l'esprit du peuple.³⁹

Cependant, Groulx ne veut en rien que le Québec s'isole du reste du Canada. « Nous pouvons nous unir ; nous ne pouvons et nous ne devons jamais nous unifier⁴⁰. » Il convient d'une langue seconde, mais celle-ci demeure tout simplement un moyen de communication, non la première étape de l'assimilation à long terme. On peut songer ici au texte de loi des langues (1968) au niveau fédéral :

L'anglais et le français sont les deux langues du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du Gouvernement du Canada ; elles ont un statut , des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada.⁴¹

De plus, il entend que cet effort de collaboration avec le milieu anglophone s'engage différemment de ce qui existe entre deux provinces de l'Ouest, par exemple. Cette coopération « se devra

³⁹ Lionel Groulx, *Constantes de vie*, 91.

⁴⁰ Lionel Groulx, *Constantes de vie*, 137.

⁴¹ Jacques Lacoursière et al, *Québec 72-73 — Bilan* (Fides, Montréal, 1974), 63.

tempérer d'une prudente mais nécessaire réserve »⁴². Enfin, selon notre nationaliste, la force du Canada tient à cette « dualité ethnique et linguistique »⁴³. Elle forme un rempart solide à l'infiltration américaine...

Le Québec ne doit pourtant pas se limiter au Canada et à la France. Il doit utiliser « la politique des alliés naturels, de ceux qui partagent avec nous une part du verbe et toute l'âme blessée »⁴⁴, en créant des liens avec l'Amérique du Sud et l'ensemble de l'Europe. Cette unité du monde latin auquel il croit va plus loin que la « francité » du départ. Il reste que Lionel Groulx propose des objectifs quelque peu opposés. D'une part, il s'agit de conserver sa personnalité, d'autre part, il faut l'accorder à l'ensemble de l'Amérique et de l'Europe.

Cette conception de l'État français et sa particularité qu'il faut propager semble se manifester, dans un premier temps, sous Duplessis. La réclamation du drapeau qui s'amorce avec sa « Croisade d'adolescents » ne se trouve-t-elle pas satisfaite lors de l'apparition du pavillon fleurdelisé? Reconnaissance du fait français au Québec dans l'ensemble du continent... La Révolution tranquille poursuit-elle cette conquête? Le rayonnement de la culture canadienne-française sera désormais assuré par le Ministère des Affaires Culturelles... On crée aussi le Ministère des Affaires intergouvernementales... Propagation et relations internationales... Enfin, l'expression « État du Québec » forgée par Jean Lesage, en 1961, ressemble peut-être à l'État français de l'abbé Groulx...

La période de la Révolution tranquille aura été, à cet égard, une phase de synthèse extrêmement féconde.⁴⁵

À l'examen global, l'abbé Groulx trouve auprès de cette période qui couvre environ dix ans la réalisation ou du moins l'ébauche de certaines de ses réclamations les plus impérieuses. En fait, beaucoup d'hommes qui travaillent à l'édification de cette décennie, et cela dans plusieurs domaines, ont été tout d'abord des disciples de l'abbé Groulx. On n'a qu'à nommer Jean Drapeau,

⁴² Lionel Groulx, *Constantes de vie*, 162.

⁴³ Benoît Lacroix, *Lionel Groulx*, 50.

⁴⁴ Lionel Groulx, *Constantes de vie*, 13.

⁴⁵ Claude Ryan, « Le père spirituel du Québec », *Le Devoir*, 4.

André Laurendeau, Jacques Genest, Richard Arès... Tous témoignent du caractère positif de la pensée de Lionel Groulx.

Mais ce qui demeure encore plus étonnant, c'est son actualité. À notre époque de transformations extrêmement rapides, l'influence d'un historien déborde rarement le cadre trop précis de sa génération. Pourtant, certaines des opinions de l'abbé Groulx m'ont paru tout à fait présentes aux problèmes du Québec contemporain.

Qu'on approuve ou qu'on rejette l'orientation d'ensemble de cette action, qu'on repousse telle ou telle option, les réalités que notre éveilleur de conscience nationale nous démontre restent, pour la plupart, évidentes. Œuvre historique mais surtout humaine qui conservera longtemps, selon moi, une importance capitale parce que constructive.

Maintes fois, avant de me résoudre à écrire ces pages et en les écrivant, j'ai demandé à Dieu de diriger ma plume de vieil homme, tellement, et jusqu'à la fin de ma vie, j'aurai rêvé grand, désespérément grand pour mon pays, et pour les hommes, mes frères, qui l'habitent. Il me ferait tant de peine de les voir, faute d'hommes, tourner le dos à leur beau destin.⁴⁶

⁴⁶ Lionel Groulx cité par Jean Genest, « Les Chemins de l'avenir de Lionel Groulx », *L'Action Nationale* (janvier 1965) : 482.